



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMISSION SUPERIEURE DU NUMERIQUE ET DES POSTES

COMMISSION SUPÉRIEURE DU NUMERIQUE ET DES POSTES



RAPPORT ANNUEL 2018

SOMMAIRE

EDITORIAL DU PRESIDENT, YVON COLLIN.....	5
LE MOT DU SECRETAIRE GENERAL, LUDOVIC PROVOST.....	7
COMPOSITION DE LA COMMISSION SUPERIEURE.....	9
SEANCES PLENIERES 2018.....	19
AVIS DE LA COMMISSION SUPERIEURE.....	25
RAPPORTS D'ACTIVITE.....	39
ANNEXES.....	107



EDITORIAL DU PRESIDENT

**Yvon COLLIN, Sénateur du Tarn-et-Garonne
Vice-Président de la Commission des Finances
Président de la Commission Supérieure
du Numérique et des Postes**

UNE EXIGENCE DE JUSTICE TERRITORIALE

Lorsque le jeune Sénateur Gérard LARCHER a créé notre Commission en Octobre 1990, je sais qu'il avait à l'esprit le juste équilibre des territoires et la mise à disposition pour chaque citoyen de services humains et technologiques.

Aujourd'hui, la Commission Supérieure du Numérique et des Postes assure l'autorité politique d'un secteur dont la vitesse de transformation impacte la vie de nos concitoyens sur les territoires.

Si ces nouveaux accès à la connaissance et aux échanges profitent aux plus mobiles d'entre nous, nous devons aussi garantir à nos concitoyens qui sont attachés à leur ancrage familial, à leur village autant qu'à leur cité, et à leur département autant qu'à leur métropole, des services au public de grande qualité.

C'est une exigence de justice territoriale au fondement même de ce qui constitue La République.

Nous avons la chance de bénéficier d'un outil politique bicaméral et transpartisan sur les sujets du quotidien, précisément au moment même où les Français nous demandent de dépasser nos clivages pour mieux les défendre.

La Commission Supérieure du Numérique et des Postes bicamérale et transpartisane, par nature veille à l'équilibre des territoires en lien permanent avec les opérateurs, l'ARCEP, la Caisse des Dépôts et toute partie prenante du secteur. L'exigence de redéploiement des services publics sur les territoires est au cœur de cette transformation.

La transformation numérique du pays nous engage dans l'accompagnement de La Poste, de l'Etat sur les territoires et sur la redistribution équitable des nouvelles richesses produites par justice territoriale et dignité pour nos concitoyens.

C'est ce qui nous anime dans nos travaux d'anticipation, d'orientation et de contrôle, au moment même où nos concitoyens expriment un devoir de contrôle plus fort de leurs élus dans la gouvernance du pays.

LE MOT DU SECRETAIRE GENERAL, LUDOVIC PROVOST

En 2018, la Commission Supérieure a connu trois évènements majeurs.

Le premier concerne sa gouvernance. A l'issue de discussions entre le Président de l'Assemblée Nationale et du Sénat, il a été convenu d'inscrire dans la loi le principe de l'alternance entre les deux assemblées parlementaires pour sa Présidence.

Le Sénateur Yvon COLLIN a été désigné par ses pairs pour succéder au Député Jean LAUNAY, lui-même ayant succédé au Sénateur Pierre HERISSON.

Le deuxième concerne ses membres. De nouveaux sénateurs ont été désignés et ont rejoint les députés siégeant.

Les parlementaires désignés sont engagés sur les sujets numériques et postes ; et pour nombre d'entre eux, ils en ont l'expérience et l'expertise, par leur mandat d'élu local ou par leur parcours professionnel.

Les attentes sont devenues plus larges et plus prospectives avec la diversité des nouveaux profils parlementaires.

Le troisième concerne son siège. La Commission Supérieure a rejoint ses nouveaux bureaux au 100 rue de Richelieu dans le 2^{ème} arrondissement de Paris. Il s'agit d'une position centrale, à équidistance de l'Assemblée Nationale et du Sénat, dans un immeuble du Conseil d'Etat.

Les locaux sont fonctionnels et accueilleront les réunions de travail. Les séances plénières continueront de se tenir en alternance à l'Assemblée Nationale et au Sénat.

En 2018, nous avons repris nos travaux en séance plénière en se concentrant sur la couverture mobile et la qualité de service, la transformation de La Poste et la préparation de l'arrivée de la 5G.

Pendant cette période de renouvellement, nous avons assuré une permanence opérationnelle en liaison avec le Gouvernement, les opérateurs et tous les acteurs du secteur.

COMPOSITION DE LA COMMISSION SUPERIEURE (AU 31.12.2018)

Président : Yvon COLLIN, Sénateur du Tarn-et-Garonne (RDSE)

Vice-Président de la Commission des Finances ; Président du Groupe d'amitié France-Inde

Première Vice-Présidente : Christine HENNION, Députée des Hauts-de-Seine (LREM)

Membre de la Commission des Affaires Economiques ; Vice-Présidente du Groupe d'Amitié France-Japon

Deuxième Vice-Président : Hervé SAULIGNAC Député de l'Ardèche (NG)

Membre de la Commission des Lois Constitutionnelles, de la Législation et de l'Administration Générale de la République ; Co-Président du Groupe d'études Internet et société numérique ; Secrétaire du Groupe d'amitié France-Chine ; Ancien Président du Conseil départemental de l'Ardèche

Secrétaire : Patricia MORHET-RICHAUD, Sénatrice des Hautes-Alpes (LR)

Membre de la Commission des Affaires Economiques ; Vice-Présidente de la délégation sénatoriale aux entreprises

DEPUTES

Florian BACHELIER, Député d'Ille-et-Vilaine (LREM)

Premier Questeur de l'Assemblée Nationale ; Membre de la Commission de la Défense Nationale et des Forces Armées ; Co-Président du Groupe d'études Cybersécurité et souveraineté numérique ; Vice-Président du Groupe d'amitié France-Estonie

Mireille CLAPOT, Députée de la Drôme (LREM)

Vice-présidente de la Commission des Affaires Etrangères ; Vice-Présidente du Groupe d'amitié France-Russie

Mme Virginie DUBY-MULLER, Députée de la Haute-Savoie (LR)

Membre de la Commission des Affaires Culturelles et de l'Education ; Co-Présidente du Groupe d'études Économie numérique de la donnée, de la connaissance et de l'intelligence artificielle ; Vice-Présidente du Groupe d'études Cybersécurité et souveraineté numérique ; Présidente du Groupe d'amitié France-Ethiopie

M. Jean-Paul DUFRÈGNE, Député de l'Allier (GDR)

Membre de la Commission des Finances, de l'Économie Générale et du Contrôle Budgétaire ; Vice-Président du Groupe d'amitié France-Vietnam, France-Mongolie et France-Québec ; Ancien Président du Conseil départemental de l'Allier

Mme Amélie de MONTCHALIN Députée de l'Essonne (LREM)

Membre de la Commission des Finances, de l'Economie Générale et du Contrôle Budgétaire ;
Vice-Présidente du Groupe d'amitié France-Brésil

SENATEURS

M. Patrick CHAIZE, Sénateur de l'Ain (LR)

Vice-Président de la Commission de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable ; Président du Groupe d'études Numérique ; Président de l'AVICCA

M. Bernard DELCROS, Sénateur du Cantal (UC)

Vice-Président de la Commission des Finances, Secrétaire de la Délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation

Mme Martine FILLEUL, Sénatrice du Nord (SR)

Membre de la Commission de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable ;
Présidente déléguée du Groupe d'amitié France-Afrique Centrale

M. Christian MANABLE, Sénateur de la Somme (SR)

Membre de la Commission de la Culture, de l'Education et de la Communication ; Secrétaire de la Délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation ; Ancien Président du Conseil Général de la Somme

Mme Denise SAINT-PÉ, Sénatrice des Pyrénées-Atlantiques (UC)

Membre de la Commission des Affaires Economiques

PERSONNALITES QUALIFIEES (en cours de nomination)

SECRETAIRE GENERAL : Ludovic PROVOST

MEMBRES ASSOCIES AU TITRE DE L'ARTICLE 9 DU REGLEMENT INTERIEUR

Au titre de leur mandat à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

Députés

Mme Albane GAILLOT, Députée du Val de Marne (LREM) ; Membre de la Commission des Affaires Sociales ;

M. Philippe GOSELIN, Député de la Manche (LR) ; Vice-Président de la Commission des Lois Constitutionnelles, de la Législation et de l'Administration Générale de la République

Sénateurs

M. Loïc HERVE, Sénateur de la Haute-Savoie (UC) ; Secrétaire de la Commission des Lois Constitutionnelles, de Législation, du Suffrage Universel, du Règlement et d'Administration Générale ; Président du Groupe d'amitié France-Bulgarie

Mme Sylvie ROBERT, Sénatrice d'Ille-et-Vilaine (SR) ; Vice-Présidente de la Commission de la culture, de l'éducation et de la communication

Au titre de leur mandat à la Commission d'Accès aux Documents Administratifs

Député

M. Dimitri HOUBRON, Député du Nord (LREM) ; Membre de la Commission des Lois Constitutionnelles, de la Législation et de l'Administration Générale de la République

Sénateur : en cours de désignation

Au titre de leur mandat au Conseil National du Numérique

Député : en cours de désignation

Sénateur : en cours de désignation

Au titre de leur mandat de Président de Groupe d'études de l'Assemblée Nationale

Cybersécurité et souveraineté numérique

Mme Laure de LA RAUDIERE, Députée de l'Eure-et-Loir (UDI, Agir et Indépendants) ; Membre de la Commission des Affaires Economiques

Economie numérique de la donnée, de la connaissance et de l'intelligence artificielle

M. Eric BOTHOREL, Député des Côtes-d'Armor (LREM) ; Membre de la Commission des Affaires Economiques

Internet et société numérique

Mme Paula FORTEZA, Députée des Français établis hors de France (LREM) ; Membre de la Commission des Lois Constitutionnelles, de la Législation et de l'Administration Générale de la République

Santé et numérique :

M. Julien BOROWCZYK, Député de la Loire (LREM) ; Membre de la Commission des Affaires Sociales

Au titre de leur mandat de Président de Groupe d'études du Sénat

Numérique :

M. Patrick CHAIZE, Sénateur de l'Ain (LR)

Vice-Président de la Commission de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable ; Président du Groupe d'études Numérique ; Président de l'AVICCA

PRÉSENTÉISME 2018

	Mandat	Présences	Séances	%
Députés				
BACHELIER Florian	31/11/2017	1	5	20
CLAPOT Mireille	31/11/2017	4	5	80
DUBY-MULLER Virginie	31/11/2017	0	5	0
DUFREGNE Jean-Paul	31/11/2017	4	5	80
HENNION Christine	31/11/2017	5	5	100
de MONTCHALIN Amélie	31/11/2017	2	5	40
SAULIGNAC Hervé	31/11/2017	2	5	40
Sénateurs				
CHAIZE Patrick	21/09/2018	4	5	80
COLLIN Yvon	21/09/2018	5	5	100
DELCROS Bernard	21/09/2018	2	5	40
FILLEUL Martine	21/09/2018	2	5	40
MANABLE Christian	21/09/2018	4	5	80
MORHET-RICHAUD Patricia	21/09/2018	3	5	60
SAINT-PÉ Denise	21/09/2018	2	5	40
Personnalités qualifiées				
En cours de désignation				

Pour le calcul du présentéisme, seules les séances plénières de la Commission Supérieure ont été prises en compte.

Présidents de la Commission Supérieure

Depuis sa création en 1990, huit présidents se sont succédé :

- **Novembre 1990 - Mars 1993** **M. Jean Pierre FOURRE (PS)**
Député de la Seine et Marne

- **Octobre 1993 - Avril 1997** **M. Jean BESSON (RPR)**
Député du Rhône

- **Octobre 1997 - Juin 2002** **M. Jacques GUYARD (PS)**
Député de l'Essonne

- **Novembre 2002 – Décembre 2005** **M. Pierre HERISSON (UMP)**
Sénateur de la Haute-Savoie

- **Décembre 2005 – Mars 2008** **M. Alain JOYANDET (UMP)**
Député de la Haute-Saône

- **Décembre 2008 – Février 2013** **M. Pierre HERISSON (UMP)**
Sénateur de la Haute-Savoie

- **Février 2013 – 20 Juin 2017** **M. Jean LAUNAY (PS)**
Député du Lot

- **Octobre 2018 -** **M. Yvon COLLIN (RDSE)**
Sénateur du Tarn-et-Garonne

Anciens membres de la Commission Supérieure

Députés

- Frédéric BARBIER - Doubs (SRC)
- Thierry BENOIT – Ille-et-Vilaine (UDI)
- Yvon BONNOT - Côtes d'Armor (UDF)
- François BROTTESS - Isère (PS)
- Thierry CARCENAC - Tarn (PS)
- Grégoire CARNEIRO - Haute-Garonne (UMP)
- André CHASSAIGNE – Puy-de-Dôme (GDR)
- Laure de LA RAUDIERE - Eure-et-Loir (UMP)
- Jacques DESALLANGRE - Aisne (RCV)
- Jean DIONIS DU SEJOUR – Lot-et-Garonne (NC)
- Jeanine DUBIÉ – Hautes-Pyrénées (RRDP)
- Jean-Pierre FOURRÉ - Seine-et-Marne (PS)
- Jacques GUYARD - Essonne (PS)
- Alain JOYANDET - Haute-Saône (UMP)
- Jean LAUNAY - Lot (PS)
- Patrice MARTIN-LALANDE - Loir et Cher (RPR)
- Gabriel MONTCHARMONT - Rhône (PS)
- Jean PRORIOLE - Haute-Loire (UMP)
- Michel RAISON - Haute-Saône (UMP)
- Marcelle RAMONET - Finistère (UMP)
- François SAUVADET - Côte-d'Or (UDI)
- Thierry SOLERE - Hauts-de-Seine (UMP)
- Frédéric SOULIER - Corrèze (UMP)
- Lionel TARDY – Haute Savoie (LR)
- Gérard TERRIER - Moselle (PS)
- Alfred TRASSY-PAILLOGUES - Seine-Maritime (UMP)
- Catherine VAUTRIN - Marne (UMP)
- Gérard VIGNOBLE - Nord (UDI)

Sénateurs

- Louis de BROISSIA - Côte-d'Or (UMP)
- Pierre CAMANI - du Lot-et-Garonne
- Jacques CHIRON - Isère (PS)
- Philippe DARNICHE - Vendée (MPF)
- Gérard DELFAU - Hérault (RDSE)
- Jean FAURE – Isère (UMP)
- André FERRAND - Représentant les français établis hors de France (UMP)
- Christian GAUDIN - Maine-et-Loire (UDF)

- Georges GRUILLOT - Doubs (UMP)
- Pierre HERISSON - Haute-Savoie (UMP)
- Jean-François HUMBERT - Doubs (UMP)
- Pierre JARLIER - Cantal (UDI-UC)
- Pierre LAFFITTE - Alpes-Maritimes (RDSE)
- Bernard LALANDE – Charente-Maritime (PS)
- Gérard LARCHER - Yvelines (RPR)
- Gérard LE CAM - Côtes d'Armor (CRC)
- Philippe LEROY - Moselle (LR)
- Hervé MARSEILLE - Hauts-de-Seine (UDI-UC)
- Jean-Marie RAUSCH - Moselle (rattaché RDSE)
- Bruno SIDO – Haute-Marne (UMP)
- Michel TESTON - Ardèche (PS)
- Henri TORRE - Ardèche (UDR)
- René TRÉGOUËT - Rhône (UMP)
- François TRUCY - Var (UMP)

Anciens dirigeants du secteur postal et du secteur des communications électroniques

- Jean-Yves BOUGOT, Administrateur honoraire des postes et télécommunications
- Louis BOULET, Inspecteur Général Honoraire des Postes et Télécommunications
- Paul CARENCO, Inspecteur Général Honoraire des Postes et Télécommunications
- Nicolas CURIEN, Membre du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel
- Eugène DELCHIER, Inspecteur Général Honoraire des Postes et Télécommunications
- Marie-Anne FRISON-ROCHE, Professeur de droit économique à l'Institut d'Etudes politiques de Paris
- Frédéric GRASSET, Directeur des affaires économiques et financières au Ministère des affaires étrangères
- Jean GUY, Ingénieur Général des Télécommunications honoraire
- Marc HOUERY, Ingénieur des Télécommunications honoraire
- Nicole QUESTIAUX, Présidente de Section honoraire au Conseil d'Etat
- Jean-Claude RAUCH, Inspecteur Général Honoraire des Postes et Télécommunications
- Laurent VIROL, Ingénieur Général Honoraire des Télécommunications
- Bernard ZUBER, Conseiller Maître Honoraire à la Cour des Comptes

Anciens Secrétaires Généraux

- Sylvie PETIT-HUGUENIN
- Marie-José VARLOOT
- Marie-Claude BRUN



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMISSION SUPERIEURE DU NUMERIQUE ET DES POSTES

SEANCES PLENIERES 2018

➤ **Jeudi 18 octobre : Séance plénière (Sénat – Paris 6^{ème})**

I. Election du Président de la Commission Supérieure du Numérique et des Postes



➤ **Jeudi 8 novembre : Séance plénière (ARCEP - Paris 15^{ème})**

- I. Audition de l’Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes
- II. Discussion sur le projet de décret fixant les modalités d’établissement des servitudes radioélectriques
- III. Discussion sur le projet de rapport au Gouvernement et au Parlement sur le cout net en 2017 de la mission d’aménagement du territoire assurée par La Poste

➤ **Jeudi 22 novembre : Séance plénière (Assemblée Nationale – Paris 7^{ème})**

- I. Audition d’InfraNum
- II. Audition de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR)
- III. Discussion sur le projet de rapport au Gouvernement et au Parlement sur le cout net en 2017 de la mission d’aménagement du territoire assurée par La Poste

➤ **Jeudi 6 décembre : Séance plénière (Sénat – Paris 6^{ème})**

- I. Audition du Groupe La Poste
- II. Audition du Groupe Orange
- III. Audition de l'Imprimerie Nationale
- IV. Discussion et vote sur le projet de rapport au Gouvernement et au Parlement sur le cout net en 2017 de la mission d'aménagement du territoire assurée par La Poste

➤ **Jeudi 20 décembre : Séance plénière (Assemblée Nationale – Paris 7^{ème})**

- I. Audition de l'Agence Nationale des Fréquences
- II. Audition du Conseil National du Numérique

- . Commission des finances
- . Commission des affaires économiques
- . Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire
- . Commission des affaires étrangères

- . Commission des finances
- . Commission des affaires économiques
- . Commission du développement durable, des infrastructures, de l'équipement et de l'aménagement du territoire
- . Commission de la culture, de l'éducation et de la communication

- . Personnalités qualifiées

Parlement européen
Commission Européenne
DG CONNECT
DG COMP
DG GROWTH

COMMISSION SUPERIEURE DU NUMERIQUE ET DES POSTES

Premier Ministre

Secrétariat d'Etat à la Réforme de l'Etat et à la Simplification

Ministère de l'Intérieur

Ministère de la Défense

Ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité

Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports

Ministère de l'Economie et des Finances

Secrétariat d'Etat Chargé du Numérique et de l'Innovation

Secrétariat chargé de l'Industrie

Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes

Entreprises
Blablacar, Bouygues Télécom, Caisse des Dépôts, Edtelisat, French Tech, Free/Iliad, Google, La Poste, Numéricable/SFR, OpenClassrooms, Orange, Sigfox, ...

Associations d'élus
Association Nationale des Elus de Montagne (ANEM)
Assemblée des Départements de France (ADF)
Association des maires de France
et des présidents d'intercommunalité (AMIF)
Association des Régions de France (ARF)
Association des Maires Ruraux de France (AMRF)

Comité de suivi de Haut niveau de La Poste

Observatoire National de Presse Postale (ONPP)

Association pour le commerce et les services en ligne (ACSEL)
Institut des Hautes Etudes pour la Science et la Technologies (IHEST)
Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel (AVICCA)
Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA)
Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)
Conseil National du Numérique (CNN)
Fédération des Industriels des Réseaux d'Initiative Publique (FIRIP)
Fédération Française des Télécoms (FFT)
Fédération Nationale de la Presse d'Information spécialisée (FNPS)
Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR)
Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMISSION SUPERIEURE DU NUMERIQUE ET DES POSTES

AVIS DE LA COMMISSION SUPERIEURE



COMMISSION SUPERIEURE DU NUMERIQUE ET DES POSTES

AVIS N°2018-01 DU 29 JANVIER 2018

**PORTANT SUR LE PROJET DE DECRET EN CONSEIL D'ETAT ET EN CONSEIL
DES MINISTRES RELATIF AU DELAI D'INSTRUCTION
D'UNE DEMANDE D'ATTRIBUTION DU STATUT DE « ZONE FIBREE »
PREVU A L'ARTICLE L. 33-11 DU CPCE**

Vu l'article L. 125 du Code des postes et des communications électroniques ;

Vu la saisine du 4 Octobre 2017 par M. Pascal FAURE, Directeur Général des Entreprises ;

Par courrier du 4 octobre, la Direction Générale des Entreprises a saisi la Commission Supérieure du Numérique et des Postes pour avis sur un projet de décret en Conseil d'Etat et Conseil des ministres, pris en application de l'article L. 33-11 du Code des postes et des communications électroniques, qui stipule :

« Il est institué un statut de « zone fibrée », qui peut être obtenu dès lors que l'établissement et l'exploitation d'un réseau en fibre optique ouvert à la mutualisation sont suffisamment avancés pour déclencher des mesures facilitant la transition vers le très haut débit. La demande d'obtention du statut est formulée par l'opérateur chargé de ce réseau et, le cas échéant, par la collectivité l'ayant établi au titre de l'article L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales.

Le ministre chargé des communications électroniques fixe, sur proposition de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes et dans un délai de trois mois à compter de la publication du décret mentionné au dernier alinéa du présent article, les modalités et les conditions d'attribution du statut de « zone fibrée » ainsi que les obligations pouvant être attachées à l'attribution de ce statut.

Le statut de « zone fibrée » est attribué par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes. La décision d'attribution précise les obligations pesant sur le demandeur. Elle est communiquée au ministre chargé des communications électroniques.

Un décret en Conseil d'Etat, pris dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique, détermine les modalités d'application du présent article, notamment les obligations réglementaires pouvant être adaptées en raison de l'attribution de ce statut ainsi que les dispositions facilitant la transition vers le très haut débit ».

A- La Commission Supérieure n'a pas été en mesure de rendre son avis dans le délai de 1 mois, pour une raison conjoncturelle propre à la Commission Supérieure, et une raison de fond tenant à la présentation de la demande d'avis.

Conjoncturellement, la Commission Supérieure a vu son fonctionnement perturbé, du fait des élections législatives et sénatoriales, qui ont conduit à un très fort renouvellement des membres.

Plus incapacitant a été le caractère très lacunaire de la saisine, qui énonce le texte de la proposition de décret, sans commentaire.

La Commission Supérieure a ainsi été surprise que la seule modification réglementaire qui soit à porter dans le décret cité au 4^{ème} alinéa ne porte que sur les seuls délais de réponse. Le statut de zone fibrée vise à accorder un certain nombre d'avantages, ou pour le moins de spécificités à des zones géographiques, entraînant de ce fait des dérogations au droit commun, que ce soit en termes de construction, d'urbanisme, d'infrastructures, de régulation des prix du cuivre.

Il a donc été nécessaire de se livrer à des investigations plus approfondies pour déterminer si en effet la seule disposition réglementaire à porter dans le décret était celle proposée, et, ensuite de déterminer les motivations de cette modification.

Une question écrite à l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP), (réponse le 6 novembre 2017) suivie d'une audition (le 12 janvier 2018) a permis d'apporter les réponses :

Sur les modifications réglementaires

Le décret n° 2016-1182 du 30 août 2016 a pour sa part déjà modifié le Code de la construction et de l'habitat, pour lever l'obligation d'installation de réseau cuivré.

L'ARCEP indique que l'article R. 111-14 du Code de la construction et de l'habitat a levé l'obligation, dans les territoires disposant du statut de « zone fibrée », de pourvoir en lignes téléphoniques en cuivre nécessaires à la desserte de chacun des logements les nouveaux bâtiments d'habitation construits, à condition que chaque logement du bâtiment soit doté d'une ligne à très haut débit en fibre optique (le premier alinéa de l'article R. 111-14 du Code de la construction et de l'habitat dispose désormais que « [t] ou les bâtiments d'habitation doivent être pourvus des lignes téléphoniques nécessaires à la desserte de chacun des logements, à l'exception des bâtiments situés en « zone fibrée », au sens de l'article L. 33-11 du code des postes et des communications électroniques, et sous réserve qu'ils soient pourvus de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique desservant chacun des logements ») ;

Par ailleurs, dans son projet de décision d'analyse du marché 3a récemment notifié à la Commission Européenne (https://www.arcep.fr/uploads/tx_gspublication/adm-hd-thd-fixe-3A-notif-oct17.pdf), l'Autorité a prévu (en section 4.2.2.i de son projet de décision) la possibilité pour Orange de réduire le délai de prévenance avant une fermeture du réseau cuivre dans les zones ayant notamment obtenu le statut de « zone fibrée ».

Sur le changement de délai

Le texte du décret vise à transposer une conséquence de la procédure prévue par l'ARCEP, telle qu'exposée dans sa consultation publique du 18 avril 2017, où, Page 23, elle propose que les attributions seraient réalisées semestriellement, en mars et septembre, sur la base des dossiers reçus le semestre précédent. Il est que dans ce cas, le délai nécessaire est de 9 mois, au plus.

L'ARCEP prévoit d'adopter semestriellement les décisions attribuant les statuts :

- en septembre, pour les dossiers déposés avant le 30 juin ;
- et en mars de l'année suivante, pour les dossiers déposés avant le 31 décembre de l'année courante.

Il nous est en effet apparu nécessaire de procéder par vagues (par opposition à un octroi au fil de l'eau) pour donner la visibilité nécessaire à l'octroi de ce statut.

La Commission Supérieure estime que la saisine a été trop lacunaire et aurait mérité une note de mise en contexte qui aurait permis d'éviter un fastidieux travail d'enquête.

A la faveur du renouvellement de ses membres, la Commission Supérieure veillera à la saisine effective des administrations sur l'ensemble de son domaine de compétences.

B- La Commission Supérieure se prononce défavorablement sur le projet de décret, et propose que le délai de 9 mois soit ramené à 4.

L'esprit de la loi vise à instaurer un statut de zone fibrée comme un moyen d'accélérer la transition vers le haut débit, et la généralisation de la fibre optique en substitution des réseaux cuivre actuels.

A cet effet, elle permet d'utiliser deux leviers forts de dérogation aux règles pour les zones déclarées fibrées :

- d'abord, la modification des réglementations liées à la construction et l'habitation, et c'est ce qui a été fait avec la modification du code de la construction et de l'habitat ;
- par ailleurs, en permettant à l'ARCEP de faire jouer finement, à la maille des zones, les outils de modulations tarifaires, afin d'introduire des incitations économiques pour les acteurs.

Par ailleurs, le statut de zone fibrée est un label attractif, qui vise un objectif d'aménagement des territoires. Les collectivités ayant investi dans les réseaux sont donc demandeuses de pouvoir bénéficier rapidement de ce label, qui récompense un effort, et garantit un retour plus rapide.

C'est pourquoi il apparaît à la Commission Supérieure que l'examen semestriel des dossiers manque le but affiché par la loi, à savoir **accélérer** la transition vers la fibre.

Considérant par ailleurs que l'essentiel des données requises pour l'établissement du statut de zone fibrée sont fournies par les opérateurs, et pour une grande part, déjà en possession du régulateur dans le cadre des mesures régulières qu'il diligente et collecte, la nature des investigations complémentaires serait compatible avec un traitement sur une base trimestrielle plutôt que semestrielle.

La Commission Supérieure souhaite que le délai de 9 mois cité dans le projet de décret soit ramené à 4 mois.

La Commission Supérieure s'interroge sur la capacité opérationnelle de l'ARCEP à procéder aux contrôles des zones fibrées en territoires, et, sur l'opportunité de renforcer l'équipe centrale dédiée ou, prépositionner des agents de l'Autorité dans quelques grandes régions.



COMMISSION SUPERIEURE DU NUMERIQUE ET DES POSTES

**AVIS N°2018-02 DU 8 NOVEMBRE 2018
SUR LE PROJET DE DECRET FIXANT LES MODALITES
D'ETABLISSEMENT DES SERVITUDES RADIOELECTRIQUES**

Vu l'article L. 125 du Code des Postes et des Communications Electroniques ;

Vu la saisine du 31 août 2018 par M. Pascal FAURE, Directeur Général des Entreprises ;

Par courrier du 27 juillet 2018, la Commission Supérieure du Numérique et des Postes a été saisie d'une demande d'avis concernant le projet de décret fixant les modalités d'établissement des servitudes radioélectriques.

Des servitudes d'utilité publique protègent certaines stations radioélectriques contre des perturbations (rayonnements électromagnétiques divers) ou contre des obstacles (bâtiments et constructions diverses). Environ 5 500 stations sont ainsi protégées par 10 000 décrets. L'Agence Nationale des Fréquences gère le suivi de la procédure nécessaire à l'établissement d'une servitude et la base de données « notariale » qui en résulte. Cette base de données permet aux administrations et aux porteurs de projet (grands travaux, éoliennes, carrières...) d'être informés de l'existence de servitudes pouvant impacter leur zone d'étude. Une fois établies, les servitudes sont du ressort de leurs gestionnaires, c'est-à-dire le ministère ou le service bénéficiaire de la servitude tel que précisé dans le décret instituant la servitude.

La simplification de ce régime juridique des servitudes électroniques est une nécessité induite par l'absence de mise en œuvre des dispositions réglementaires au profit des opérateurs de télécommunications et de communications électroniques, lesquels n'expriment pas de besoins en la matière et ne s'estiment pas légitimes à les exiger.

Par ailleurs, le processus actuel de déclaration d'une servitude radioélectrique est complexe, long et coûteux tant pour les services bénéficiaires que pour l'Agence Nationale des Fréquences. L'allègement des procédures de déclaration et de consultation préalable est une nécessité permettant de renforcer l'efficacité du dispositif au profit exclusif des servitudes électroniques prises pour des considérations de service public.

*
* *

La Commission Supérieure a analysé le projet décret pris en application de l'ordonnance n°2016-492 portant simplification des dispositions législatives du Code des Postes et des Communications Electroniques, en particulier de l'article L 59 dans sa rédaction issue de l'ordonnance de 2016.

Il modifie la procédure d'établissement, de modification et de suppression des servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles, ainsi que des servitudes de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques.

Il supprime notamment le classement des centres radioélectriques en catégories et abroge les dispositions permettant aux opérateurs de télécommunications ou de communications électroniques de bénéficier de servitudes radioélectriques, cette possibilité n'ayant jamais été mise en œuvre depuis 1996.

*
* *

La Commission Supérieure approuve les modifications que le projet de décret propose.

La Commission Supérieure émet un avis favorable sur le projet de décret fixant les modalités d'établissement des servitudes radioélectriques.



COMMISSION SUPERIEURE DU NUMERIQUE ET DES POSTES

AVIS N°2018-03 DU 6 DECEMBRE 2018 PORTANT

**SUR UN PROJET DE RAPPORT AU GOUVERNEMENT ET AU PARLEMENT
SUR LE COÛT NET EN 2017
DE LA MISSION D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ASSURÉE PAR LA POSTE**

Conformément aux termes du point IV de l'article 6 de la loi n° 90-568 du 2 juillet 1990, modifiée par la loi n° 2010-123 du 9 février 2010, la Commission Supérieure du Numérique et des Postes (CSNP) a été saisie le 28 Septembre 2017 pour avis par l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) sur le projet de rapport au Gouvernement et au Parlement déterminant le coût net en 2017 de la mission d'aménagement du territoire assurée par La Poste.

Vu la saisine du 28 Septembre 2018 par Mme Cécile DUBARRY, directrice générale de l'ARCEP ;

Vu la loi n° 90-568 du 2 juillet 1990, modifiée par les lois n° 2005-516 du 20 mai 2005 et n° 2010-123 du 9 février 2010 ;

Vu le décret n° 2011-849 du 18 juillet 2011 précisant la méthode de calcul du coût net du maillage complémentaire permettant à La Poste d'assurer sa mission d'aménagement du territoire ;

Vu les auditions

Pour le Groupe La Poste

- M. Philippe WAHL, Président-Directeur Général
- M. Nicolas ROUTIER, Directeur général adjoint en charge de la stratégie institutionnelle et de la régulation
- Mme Smara LUNGU, Secrétaire générale de l'ONPP
- M. Vincent MOULLE, Directeur de la stratégie institutionnelle et de la régulation
- M. Denis JORAM, Directeur de la Régulation et des Etudes

Pour l'ARCEP

- M. François LIONS, Directeur général adjoint (activités postales)
- M. Charles BERTIN, Chef d'Unité
- M. Emmanuel GARCIA, Chargé de mission à l'unité coût et audit réglementaire

Les auditions ont été menées en présence de :

- M. Patrick CHAIZE, Sénateur de l'Ain
- Mme Martine FILLEUL, Sénatrice du Nord
- Mme Christine HENNION, Première Vice-Présidente de la Commission Supérieure du Numérique et des Postes, Députée des Hauts-de-Seine
- Mme Patricia MORHET-RICHAUD, Secrétaire de la Commission Supérieure du Numérique et des Postes, Sénatrice des Hautes-Alpes
- M. Ludovic PROVOST, Secrétaire général de la Commission Supérieure du Numérique et des Postes.

RAPPEL DU CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

L'article 6 de la loi n° 90-568 du 2 juillet 1990 prévoit qu'en complément de son obligation de service universel* « *La Poste contribue, au moyen de son réseau de points de contact, à l'aménagement et au développement du territoire national* ».

Au titre de cette mission, La Poste est soumise à des règles d'accessibilité : « *sauf circonstances exceptionnelles, ces règles ne peuvent autoriser que plus de 10 % de la population d'un département se trouve éloignée de plus de 5 km et de plus de 20 mn de trajet automobile, dans les conditions de circulation du territoire concerné, des plus proches points de contact de La Poste* ». (I - article 6)

Pour remplir cette mission, La Poste adapte son réseau de points de contact, notamment par la conclusion de partenariats locaux publics ou privés, en recherchant la meilleure efficacité économique et sociale [...]. Ce réseau compte au moins 17 000 points de contact répartis sur le territoire français ». (I - article 6)

Pour financer le coût du maillage territorial complémentaire correspondant à cette mission, la loi prévoit la création d'un fonds postal national de péréquation territoriale dont les lignes directrices de gestion sont fixées par un contrat de présence postale territoriale pluriannuel, signé entre l'Etat, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité et La Poste.

« Les ressources du fonds proviennent de l'allègement de fiscalité locale dont bénéficie La Poste en contrepartie de sa mission d'aménagement du territoire ». (I - article 6)

Le même article 6 prévoit que l'ARCEP évalue chaque année le coût de la mission d'aménagement du territoire de La Poste selon une méthode définie par le décret n° 2011-849 du 18 juillet 2011.

* Selon la loi, « *Le prestataire de service universel est tenu d'organiser son réseau de telle sorte qu'au moins 99 % de la population nationale et 95 % de la population de chaque département soient à moins de 10 km d'un point de contact, et que toutes les communes de plus de 10 000 habitants disposent d'au moins d'un point de contact par tranche de 20 000 habitants* »

Le présent avis porte sur le projet de rapport au Gouvernement et au Parlement déterminant le coût net en 2017 de la mission d'aménagement du territoire assurée par La Poste établi par l'ARCEP. Il s'agit de la 8^{ème} évaluation effectuée par l'Autorité de régulation selon la méthode de calcul définie par le décret 2011-849 du 18 juillet 2011.

Pour l'année 2017, l'ARCEP a évalué le coût net de la mission d'aménagement du territoire à 203 M€, en baisse constante depuis 2009 (288, 269, 247, 252, 251, 242, 238, 223 M€).

L'ARCEP explique ce résultat par :

- la poursuite des transformations des bureaux de poste gérés en propre en points partenaires avec une accélération qui s'est confirmée en 2017 : 522 contre 381 en 2016 et 221 en 2015 ;
- un effort de rationalisation qui se traduit par un pilotage du réseau plus concentré : 1 611 « secteurs » en 2016 (nouvelles zones géographiques de pilotage des points de contact) au lieu de 2 483 « terrains » en 2015.

Dès lors que le nombre de bureaux de poste gérés en propre diminue, les coûts liés à leur exploitation diminuent. L'ARCEP indique dans son rapport qu'au sein du réseau relevant de l'aménagement du territoire (réseau complémentaire), un bureau de poste coûte en moyenne 6,7 fois plus cher qu'un point partenaire. La reprise du rythme des transformations a donc un impact significatif sur l'évolution à la baisse des coûts du réseau.

Sur ce même périmètre, le coût évalué par La Poste s'élève à 227 M€ pour 2017 contre 246 en 2016.

POSITION DE LA COMMISSION SUPERIEURE

La Commission Supérieure a entendu les dirigeants de La Poste et les dirigeants de l'ARCEP et a émis les remarques suivantes :

- **sur la date d'examen** : il est regrettable de procéder à cet exercice annuel à la toute fin de l'année N+1. Même si l'exercice dépend de la publication des comptes de l'entreprise publique, il serait souhaitable d'en avoir un aperçu plus tôt dans l'année, ne serait-ce qu'en première approximation.

- **sur le mode de calcul** : depuis des années, l'ARCEP et La Poste ont constaté, et constatent toujours, des écarts dans leur calcul respectif, alors même que c'est bien le calcul de l'ARCEP qui nourrit la validation de la Commission Européenne.

La Commission Supérieure prend acte de l'exercice délicat du changement de modèle de calcul, tel qu'il a été déjà demandé l'an dernier.

La Commission Supérieure comprend la technicité du calcul et la nécessaire solidité des nouveaux modèles mathématiques pour un examen favorable de la Commission Supérieure.

La Commission Supérieure demande à l'ARCEP de se doter de ressource exceptionnelle, en interne ou externe, pour accélérer la mise en place du nouveau modèle.

- **sur la différence de calcul liée aux deux missions** : la Commission Supérieure entend le discours conforme de La Poste et de l'ARCEP qui insiste sur la philosophie du calcul mais demande une convergence des modèles mathématiques notamment sur la transformation du mode de présence postale en zone urbaine.

- **sur les écarts liés à la fiscalité du parc immobilier** : la Commission Supérieure demande à La Poste de former des éléments supplémentaires sur la fiscalité des immeubles selon leur rattachement. Des différences de traitement fiscal apparaissent, sans raison évidente, sur des immeubles liés à des missions de service public, selon qu'ils appartiennent à La Poste SA où à sa foncière Post Immo détenue à 100% par La Poste.

Le montant différentiel d'exonération portant sur environ 30 M€, il convient de s'interroger sur un traitement plus adapté de cette fiscalité.

- **sur la mission d'aménagement du territoire** : la Commission Supérieure demande conjointement à l'ARCEP et à La Poste de réfléchir dans leurs calculs à une forme mobile du service rendu, en définissant une la frontière entre service payant et service public gratuit ; la Commission Supérieure demande à La Poste d'anticiper de nouvelles missions de service au public pour réévaluer la mission d'aménagement du territoire, par exemple, sur le rôle majeur que peut avoir le facteur dans l'inclusion numérique sur les territoires.

Les membres de la Commission Supérieure demandent à La Poste de renforcer la communication sur les transformations vers les élus, en particulier lorsqu'un bureau de poste dessert une commune en proximité immédiate comme cela peut souvent l'être en zone urbaine.

Les membres de la Commission Supérieure demandent que le député de la circonscription soit formellement informé des transformations.

CONCLUSION

Sous réserve des remarques formulées, la Commission Supérieure émet un avis favorable sur le projet de rapport remis par l'ARCEP, rapport destiné au Gouvernement et au Parlement et déterminant le coût net en 2017 de la mission d'aménagement du territoire assurée par La Poste.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMISSION SUPERIEURE DU NUMERIQUE ET DES POSTES

RAPPORTS D'ACTIVITE

JANVIER 2018

● 9 Janvier

Rencontre avec M. Jacques MARCEAU, Président d'Aromates

● 10 Janvier

Cérémonie des vœux de Syntec Numérique avec son Président M. Godefroy de BENTZMANN en présence de Mme Christine HENNION, Députée des Hauts-de-Seine et M. Henri d'AGRAIN, Délégué Général du CIGREF, membres de la Commission Supérieure du Numérique et des Postes



● 12 Janvier

Rencontre avec M. André SCHWOB, Personnalité qualifiée de la Commission Supérieure du Numérique et des Postes et M. Guillaume MELLIER, Directeur Fibre infrastructures et territoires – Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes

Rencontre avec M. Romain GALESNE-FONTAINE, Directeur des Relations Institutionnelles - Imprimerie Nationale

- **15 Janvier**

Rencontre avec M. Yann de PRINCE, Président et actionnaire de KOSC TELECOM

- **16 Janvier**

Rencontre avec M. François RUBICHON, Président du Conseil de surveillance et M. Pascal RIALLAND, Président du directoire – COVAGE



Cérémonie des vœux du Groupe LA POSTE présidée par M. Philippe WAHL, Président-Directeur Général, en présence de M. Bruno LE MAIRE, Ministre de l'Economie et des Finances



- **17 Janvier**

Rencontre avec M. Philippe BAJOU, Secrétaire général - Groupe LA POSTE

Rencontre avec M. François HAMET, Directeur des relations avec les territoires - Groupe LA POSTE

Rencontre avec Mme Elisabeth BARGES, Directrice des Affaires publiques – GOOGLE

Cérémonie des Vœux de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes présidée par M. Sébastien SORIANO, Président en présence de M. Pierre MOSCOVICI, Commissaire européen aux affaires économiques et financières, fiscalité et douanes



- **18 Janvier**

Rencontre M. Henri VERDIER, Directeur de la Direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'Etat (DINSIC)

- **22 Janvier**

Cérémonie des vœux de France Stratégie présidée par son nouveau Commissaire général, M. Gilles de MARGERIE



- 23 et 24 janvier

10^{ème} édition du Forum International de la Cybersécurité à Lille « à l'ère de l'hyperconnexion, comment s'organise la cyber-résilience ? » ouvert par M. Gérard COLLOMB, Ministre de l'Intérieur



Inauguration du nouveau centre cybersécurité d'IBM France



Ouverture de l'Agora du FIC par M. Florian BACHELIER, Député d'Ille-et-Vilaine, Premier Questeur et membre de la Commission Supérieure du Numérique et des Postes



● 25 Janvier

Cérémonie des vœux du Ministère de la Cohésion en présence de M. Jacques MEZARD, Ministre de la Cohésion des territoires et M. Julien DENORMANDIE, Secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Cohésion des territoires



Réunion de l'Observatoire National de la Présence Postale présidée par M. Jean LAUNAY, ancien député



40^{ème} anniversaire de la CNIL présidé par Mme Isabelle FALQUE-PIERROTIN en présence de M. Mounir MAHJOUBI, Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé du Numérique



- **29 Janvier**

Assises du Très Haut Débit – Remise du prix de l'opérateur mobile de l'année « Qualité de service et expérience client »

- **30 Janvier**

Rencontre avec M. David MARTINON, Ambassadeur du Numérique



- **31 Janvier**

Rencontre avec Mme Dominique DAVID, Députée de la Gironde



FEVRIER 2018

● 1^{er} février

Rencontre avec M. Pierre LOUETTE, Directeur général délégué, M. Laurentino LAVEZZI, Directeur des affaires publiques, Mme Claire CHALVIDANT, Directrice des relations institutionnelles, Mme Muriel CHARBONNIER, Directrice service public – Groupe ORANGE

● 2 février

Rencontre avec Mme Gabrielle GAUTHEY, Directrice des investissements et du développement local – Caisse des Dépôts

● 5 février

3^{ème} édition du Cyberdefense#Live au Musée Jacques Chirac – Quai Branly, Paris 7^{ème} en présence de M. Stéphane RICHARD, Président Directeur Général du Groupe ORANGE



● 6 février

Débat du Club Numérique et Territoires autour de Mme Constance Le GRIP, députée des Hauts-de-Seine et M. Eric BOTHOREL, député des Côtes d'Armor, auteurs du rapport sur le marché unique du numérique

Rencontre avec Mme Valérie PENEAU, Inspectrice Générale de l'Administration, Directrice du programme interministériel identité numérique – Ministère de l'Intérieur

● **7 février**

Rencontre avec M. Stéphane VOLANT, Secrétaire général de la SNCF

● **8 février**

Rencontre avec M. Guillaume LABEZ, Boury Associés et M. Benoist CRESPIEN, Directeur en France du groupe eDreams Odigeo

Rencontre avec M. Boun Ngy CHHUON, chargé de mission à la Préfecture de Police de Paris

● **9 février**

Rencontre avec le Dr. Franck BAUDINO, Président et Fondateur et M. Eric LAPORTE, Directeur commercial - H4D



● **12 février**

Rencontre avec M. Guillaume POUPARD, Directeur de l'ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information) et visite du COSSI (Centre Opérationnel de la Sécurité des Systèmes d'information)



Remise officielle de la revue stratégique de cyberdéfense par M. Mounir MAHJOUBI, Secrétaire d'Etat chargé du Numérique



● **13 février**

Rencontre avec M. Bruno DENOYELLE, Directeur Affaires Publiques & Communication – CEIS

● **14 février**

Petit-déjeuner Génération Entreprise Entrepreneurs Associés (GEEA) autour de M. Sébastien MISSOFFE, Directeur Général de Google France sur le thème « La culture d'entreprise au service des objectifs »



- **15 février**

Rencontre avec Mme Françoise SOKOLOWSKI, personnalité qualifiée de la CSNP et Mme Smara LUNGU, Déléguée à l'aménagement du territoire et Secrétaire générale de l'Observatoire National de la Présence Postale (ONPP) – Groupe LA POSTE

- **16 février**

Cérémonie d'hommage aux militaires de la gendarmerie décédés dans l'exercice de leur fonction en 2017 présidée par M. Gérard COLLOMB, Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur, et en présence du Général d'armée Richard LIZUREY

Rencontre avec M. Lionel BENATIA, Public Policy Manager - Amazon Web Services

- **21 février**

Rencontre avec M. Pierre DELORT, professeur invité à Telecom ParisTech

- **23 février**

Rencontre avec la Présidente du Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique, Mme Nathalie HELMER et le Directeur Général des Services, M. Sylvain VALAYER

Rencontre avec M. Hervé RASCLARD, Délégué général de la FIRIP

Rencontre avec Mme Mireille CLAPOT, Députée de la Drôme



- **26 et 27 février**

Mobile World Congress – Barcelone

Sur le stand du Groupe Qualcomm, le Vice-Président Wassim CHOURBAJI accueille Mounir MAHJOUBI, Secrétaire d'Etat chargé du Numérique et Sébastien SORIANO, Président de l'ARCEP



MARS 2018

- **1^{er} mars**

Rencontre avec M. Olivier DARRASON, Président – CEIS



Rencontre avec M. Eric BONNEFOUS, responsable des relations institutionnelles - COMEXPOSIUM

- **2 mars**

Rencontre avec M. Marc TEYSSIER D'ORFEUIL, Directeur général – COMPUBLICS



Rencontre avec M. Grégory JERNIDIER, Secrétaire chargé de la formation rhétorique – Conférence Olivaint

● **5 mars**

Rencontre avec Mme Nathalie CHICHE, Présidente - DATA EXPERT

● **6 mars**

Rencontre avec M. Bruno JANET, Consultant

Rencontre organisée par Women In Africa en présence de son Excellence M. Chakib BENMOUSSA, Ambassadeur du Maroc en France et Mme Aude de THUIN, Présidente de Women in Africa Initiative - Ambassade du Maroc en France



● **7 mars**

Rencontre avec M. Jérôme PONS, créateur de Block TPE

● **8 mars**

Rencontre avec Mme Smara LUNGU, Secrétaire général de l'Observatoire National de Présence Postale

● **12 mars**

Rencontre avec M. Aymeril HOANG, Directeur de Cabinet - Cabinet du Secrétaire d'Etat chargé du numérique, M. Mounir MAHJOUBI

Rencontre avec M. Philippe-Olivier ROUSSEAU, Directeur des affaires publiques - BNP Paribas

Rencontre avec M. Marc CHAPPUIS, Directeur de Cabinet et M. Samuel DEGUARA, Directeur de Cabinet adjoint, Conseiller politique au Cabinet du Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la cohésion des territoires

- **13 mars**

Rencontre avec Mme Jean GUO, Directrice générale - KONEXIO



Rencontre avec M. Frédéric JUNG, Directeur et Mme Emma MOULINIÉ, responsable marketing - Brandsays



- **14 mars**

Rencontre avec Mme Dominique DAVID, Députée de la Gironde



- **16 mars**

Rencontre avec Mme Maxence DEMERLÉ, Déléguée générale de l'Alliance Française des Industries du Numérique (AFNUM)

- 20 mars

Journée secteur public AWS Initiate Day



- 22 mars

11^{èmes} Rencontres internationales des Partenariats Publics

Table ronde « Numérisation des Territoires et Réseaux d'Initiative Publique autour de Mme Laure de LA RAUDIERE, Députée d'Eure-et-Loir, Mme Gabrielle GAUTHEY, Directrice des Investissements et du Développement Local à la Caisse des Dépôts, Mme Charlotte LAVIT D'HAUTEFORT, Directrice du Marché des Infrastructures et Services Publics à ARKEA Banque Entreprises & Institutionnels et M. Roland MONTAGNE, Premier Vice-Président de la Commission internationale de la FIRIP, Directeur du développement chez IDATE



Rencontre avec M. Cédric WILLIAMSON, CEO Fondateur – KIWATCH



- 26 mars

Rencontre avec M. Olivier STINTZY, Associé / Partner – Edifice Capital Group et Coordinateur du Club PPP MedAfrique



- 27 mars

Rencontre avec les auditeurs de l'INHESJ : Identité Numériques - enjeux personnels, enjeux politiques en présence de Mme Danièle LUCCIONI, Présidente et M. Gonzague de CHANTÉRAC, Représentant des auditeurs des sessions Jeunes



Visite du Lab postal (start-up et innovations) par M. Philippe WAHL, Président-Directeur Général, et Nathalie COLLIN, Directrice Générale Adjointe en charge du numérique et de la communication



50^{ème} anniversaire de Corning en France en présence de Son Excellence Mme Jamie D. MCCOURT, Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique en France



● **28 mars**

Rencontre avec Mme Aude de THUIN, Présidente - WOMEN IN AFRICA

● **29 mars**

Rencontre avec M. Sébastien MISSOFFE, Directeur général - GOOGLE France



AVIRL 2018

● 3 avril

9^{èmes} rencontres du Numérique présidées par Mme Laure de LA RAUDIÈRE, Députée d'Eure-et-Loir, M. Eric BOTHOREL, Député des Côtes-d'Armor et Mme Olivia GREGOIRE, Députée de Paris



Rencontre avec Mme Maxence DEMERLE, Déléguée générale de l'Alliance Française des Industries du Numérique et M. Michel COMBOT, Directeur général de la Fédération Française des Télécoms

● 4 avril

Rencontre organisée par la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) et l'AARHSE « territoires connectés et smart city : faut-il impliquer les citoyens ? »

Rencontre avec M. Jean-Christophe NGUYEN, Vice-Président du Groupe RIPP

Conférence internationale « Sociétés civiles, médias et pouvoirs publics : les démocraties face aux manipulations de l'information » en présence de M. Jean-Yves LE DRIAN, Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères et Mme Françoise NYSSSEN, Ministre de la Culture.



● 5 avril

Rencontre avec M. Yvon COLLIN, Sénateur du Tarn-et-Garonne



Rencontre avec Mme Céline CALVEZ, Députée des Hauts-de-Seine



● 6 avril

Rencontre sur le numérique en Afrique : retours et perspectives sur un levier essentiel de développement, organisée par le Cabinet CSM Francis Lefebvre Avocats et la FIRIP



● 9 avril

Rencontre avec M. Wassim CHOURBAJI, Vice-Président – QUALCOMM



4^{ème} édition de la Conférence annuelle du Plan France Très Haut Débit en présence de M. Jacques MEZARD, Ministre de la Cohésion des territoires, M. Mounir MAHJOUBI, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé du Numérique, M. Julien DENORMANDIE, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Cohésion des territoires et Mme Delphine GENY-STEPHANN, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Economie et des Finances.



● 10 avril

Rencontre débat sur le thème « identité numérique & souveraineté nationale » en présence de M. Florian BACHELIER, Député d'Ille-et-Vilaine, Premier Questeur de l'Assemblée Nationale et Mme Laure de LA RAUDIERE, Députée d'Eure-et-Loir



2^{ème} édition du Big Bang Eco du Figaro consacrée au décryptage de la révolution numérique sur les thèmes de l'énergie, du management et de l'intelligence artificielle



● 11 avril

Rencontre avec M. Bruno STUDER, Député du Bas-Rhin, Président de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation



● 12 avril

Rencontre avec M. Dominique THEOPHILE, Sénateur de la Guadeloupe



● **17 avril**

Réunion de l'Observatoire National de Présence Postale

● **18 avril**

Assises du Très Haut Débit « Quelles évolutions législatives pour le Très Haut Débit et les territoires intelligents ? » sous la présidence de M. Florian BACHELIER, Député d'Ille-et-Vilaine, président des Assises du Très Haut Débit 2018.



● **25 et 26 avril**

Assises de l'identité numérique organisées par Mme Valérie PENEAU, Inspectrice générale de l'administration, Directrice du programme interministériel Identité Numérique, Mme Jacqueline GOURAULT, Ministre auprès du Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur et M. Mounir MAHJOUBI, Secrétaire d'Etat chargé du Numérique



- **27 avril**

Rencontre avec Guillaume WEISROCK, VP International Business Development - ENGIE AXIMA

Rencontre avec M. Yann BONNET, Secrétaire général - Conseil National du Numérique



MAI 2018

• **3 Mai**

Rencontre avec M. Dominique DAVID, Conseiller du président de l'Institut Français des Relations Internationales (IFRI), co-rédacteur en chef de Politique étrangère et co-directeur du RAMSES

Rencontre avec M. Dominique TRINQUAND, Général de brigade (2S)



• **4 Mai**

Intervention au Centre des Hautes Etudes du Cyberespace (CHECy) sur la transformation digitale de l'administration



- **14 Mai**

Colloque annuel de la conférence Olivaint : la défense française : une unique affaire de militaires

Table ronde « Etats-Unis, Russie, Chine : Vers un partage de la puissance ? » avec M. Dominique DAVID, Conseiller du président de l'Institut Français des Relations Internationales (IFRI), co-rédacteur en chef de Politique étrangère et co-directeur du RAMSES, M. Dominique TRINQUAND, Général de brigade (2S) et M. Jacques MAIRE, Député des Hauts-de-Seine, Vice-Président de la Commission des Affaires Etrangères

- **15 Mai**

Conférence de la Cyber defence pledge en présence de Mme Florence PARLY, Ministre des Armées et M. Jen STOLTENBERG, secrétaire général de l'OTAN



- **17 Mai**

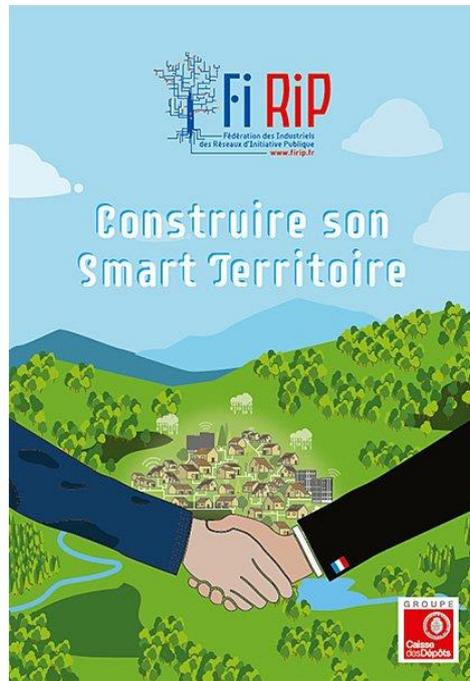
Rencontre avec M. Benoît CRESPIEN, Directeur - eDreams ODIEGO

- **18 Mai**

Rencontre avec le Colonel Marc BOGET, Adjoint pour la gouvernance des SIC au DSI ministériel chef de la mission de gouvernance – Ministère de l'Intérieur

● 22 Mai

Présentation du rapport de France Stratégie « Construction de la Smart City à la française » et du guide FIRIP « Construire son Smart Territoire »



Rendez-vous de l'Identité Numérique « une identité numérique pour tous les Français en 2020, pour quels usages et à quelles conditions ? »



Rencontre avec Mme Gabrielle GAUTHEY, Directrice des Investissements et du Développement Local de la Caisse des Dépôts

- **23 Mai**

Rencontre avec le général d'armée Richard LIZUREY, directeur général de la gendarmerie nationale et le major général de la gendarmerie Christian RODRIGUEZ



- **24 Mai**

Rencontre au salon Vivatech, dédié aux start-ups et à l'innovation avec le Groupe ORANGE et le Groupe LA POSTE



Rencontre avec M. Renaud BLECH, Directeur de la transformation numérique et progrès – Groupe SAFRAN Electronique & Défense

Rencontre avec M. Eric BONNEFOUS, Responsable des relations institutionnelles à COMEXPOSIUM, M. Arnaud GALLET, Directeur et Mme Héloïse AUBERT, Content & Communication manager de PARIS RETAIL WEEK

- 29 et 30 Mai

Colloque de Printemps Trip 2018 de l'AVICCA présidé par le Sénateur Patrick CHAIZE avec la participation de M. Julien DENORMANDIE, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Cohésion des territoires et M. Sébastien SORIANO, Président de l'ARCEP



JUIN 2018

- **4 juin**

Rencontre avec Mme Cina LAWSON, Ministre des Postes et de l'Économie Numérique au sein du gouvernement de la République togolaise



- **7 juin**

Rencontre des acteurs publics à la Cour des Comptes 2018 pour une journée de débats et d'échanges sur la transformation numérique du service public

- **8 juin**

Rencontre avec M. David FAYON, Responsable programme Time To Test de la Branche services-courrier-colis - Groupe La Poste

- **11 juin**

Rencontre avec M. Jean-Lin LARTIGUE, Secrétaire Général - Société Artistique des Groupes La Poste et Orange



- **12 juin**

Rencontre avec M. Jean-François BUREAU, Directeur des Affaires Institutionnelles et Internationales - EUTELSAT

- **14 juin**

Inauguration des nouveaux bureaux de QWANT avec son Président M. Eric LEANDRI en présence de M. Bruno LE MAIRE, Ministre de l'Economie et des Finances et de M. Mounir MAHJOUBI, Secrétaire d'Etat chargé du Numérique



Conférence de presse à l'initiative de KOSC TELECOM et de la Caisse des Dépôts en appui au plan de transformation numérique des TPE-PME en présence de M. Mounir MAHJOUBI, Secrétaire d'Etat chargé du Numérique et de M. Olivier SICHEL, Directeur Général adjoint – Groupe Caisse des Dépôts



• 15 juin

Rencontre avec des représentants de l'Association Automotive 5G (AA5G) et M. Thomas LINGET, Lead Coordinator



Rencontre avec Mme Muriel BARNEOUD, Directrice de l'engagement sociétal - Groupe La Poste



- **19 juin**

2^{ème} Forum de la Blockchain avec en ouverture Mme Laure de LA RAUDIERE, Députée d'Eure-et-Loir, marraine du forum



- **21 juin**

Ive édition de l'Agor@ du FIC dédiée aux « collectivités territoriales face aux défis du RGPD » avec le Général d'armée (2S) Marc WATIN-AUGOUARD, Fondateur et Délégué du FIC pour la Gendarmerie nationale et M. Olivier DARRASON, Président de CEIS



Rencontre avec M. Franck PHILIPPE, Directeur Marketing et Commercial – Chronopost



● 22 juin

Restitution des travaux du Comité des auditeurs du CHECy (promotion 2017-2018) sur l'Intelligence Artificielle



● 26 juin

Rencontre avec Mme Kimberly HARTWELL, Chief Commercial Office et M. Jeremy STUBBS, Sales Director Carriers, Northern Europe - Corning Optical Communications



Rencontre avec M. Cédric ARCOS, Directeur des Solidarités, de la Sécurité et de la Modernisation à la Direction Générale des Services - Région Île-de-France



● 27 et 28 juin

Réunion de l'Observatoire National de Présence Postale en présence de M. Philippe WAHL, Président-Directeur Général du Groupe La Poste



Voyage d'études à Rome (Italie) pour rencontrer les dirigeants de la Poste Italienne



Rencontres de start-ups : Picampus-School et LVenture Group



JUILLET 2018

- **3 juillet**

Rencontre avec M. Philippe VIGIER, Député d'Eure-et-Loir



- **5 juillet**

Rencontre avec Mme Aude BONO VANDORME, Députée de l'Aisne



Départ de Mme Kadi METSANTI, Conseillère aux Affaires économiques – Ambassade d’Estonie en France en présence de son Excellence M. Alar STREIMANN, Ambassadeur d’Estonie en France



● **6 juillet**

Rencontre avec M. Christophe GENTER, Directeur adjoint du Département Transition Numérique à la Direction de l’investissement – Caisse des Dépôts



● **10 juillet**

Rencontre avec Mme Aminata DIOP JOHNSON, Directrice de l’Agence Culturelle Africaine



Rencontre avec M. Jean-Luc ARCHAMBAULT, Président – Lysios Public Affairs



• **11 juillet**

Rencontre avec Mme Ombeline BARTIN, Responsable des relations institutionnelles – Iliad



Rencontre avec Mme Nathalie FANFANT, Conseillère de Paris (20^{ème} arrondissement),
Conseillère métropolitain



SEPTEMBRE 2018

● 4 septembre

Rencontre avec M. Charles-Pierre ASTOLFI, Secrétaire général du Conseil National du Numérique



● 5 septembre

Rencontre avec M. Philippe TROUCHAUD, Associé Cybersécurité – PWC, M. Pierre BESSÉ, Président et M. Jean-Philippe PAGES, Directeur de BESSÉ Conseil en Assurances

Rencontre avec M. Jacques SAVATIER, Député de la Vienne



- **7 septembre**

Rencontre avec M. Philippe HELLEISEN, Directeur général de l'Agence des Espaces Verts – Ile de France



- **11 septembre**

Célébration du 50^{ème} anniversaire du Centre Européen de Technologie de Corning (CETC)



- **13 septembre**

6^{ème} édition du Grand Est Numérique à Metz en présence de Jean ROTTNER, Président de la région Grand Est, de M. Jean POULALLION, Président de UE57, de M. Jean-Christophe NGUYEN VAN SANG, Vice-Président UE57 Relations Publiques et Développement Digital et de Mme Marie TRIBOUT, Conseillère Régionale Grand Est



● 17 septembre

Rencontre avec M. Christophe GENTER, Directeur adjoint du Département et Transition Numérique – Caisse des Dépôts



● 19 et 20 septembre

Assemblée Générale du Syndicat de la Presse Magazine et Spécialisée

Université d'été du THD à LAVAL en présence du Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Cohésion des territoires, Julien DENORMANDIE





● 21 septembre

Désignation par le Président du Sénat des sept sénateurs, membres de la Commission Supérieure du Numérique et des Postes :



M. Patrick CHAIZE, Sénateur de l'Ain ; Vice-Président de la Commission de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable ; Président du Groupe d'études Numérique ; Président de l'AVICCA

M. Yvon COLLIN, Sénateur du Tarn-et-Garonne ; Vice-Président de la Commission des Finances ; Président du Groupe d'amitié France-Inde



M. Bernard DELCROS, Sénateur du Cantal ; Vice-Président de la Commission des Finances, Secrétaire de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation



Mme Martine FILLEUL, Sénateur du Nord ; Membre de la Commission de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable ; Présidente déléguée du Groupe d'amitié France-Afrique Centrale



M. Christian MANABLE, Sénateur de la Somme ; Membre de la Commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication ; Secrétaire de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation

Mme Patricia MORHET-RICHAUD, Sénatrice des Hautes-Alpes ; Membre de la Commission des Affaires Economiques ; Vice-Présidente de la délégation sénatoriale aux entreprises



Mme Denise SAINT-PÉ, Sénatrice des Pyrénées-Atlantiques ; Membre de la Commission des Affaires Economiques

● **25 septembre**

Rencontre avec Mme Claire CHALVIDANT, Directrice des relations institutionnelles – Groupe Orange

● **26 septembre**

Rencontre-débat sur le thème « enjeux et difficultés du développement du THD dans les territoires ruraux » organisée par Mme Pascale BOYER, Députée des Hautes-Alpes et M. Eric BOTHOREL, Député des Côtes-d'Armor





OCTOBRE 2018

Renouvellement du Bureau de la CSNP

Président : Yvon COLLIN, Sénateur du Tarn-et-Garonne (RDSE)

Vice-Président de la Commission des Finances ; Président du Groupe d'amitié France-Inde

Première Vice-Présidente : Christine HENNION, Députée des Hauts-de-Seine (LREM)

Membre de la Commission des Affaires Economiques ; Vice-Présidente du Groupe d'Amitié France-Japon

Deuxième Vice-Président : Hervé SAULIGNAC Député de l'Ardèche (NG)

Membre de la Commission des Lois Constitutionnelles, de la Législation et de l'Administration Générale de la République ; Co-Président du Groupe d'études Internet et société numérique ; Secrétaire du Groupe d'amitié France-Chine ; Ancien Président du Conseil départemental de l'Ardèche

Secrétaire : Patricia MORHET-RICHAUD, Sénatrice des Hautes-Alpes (LR)

Membre de la Commission des Affaires Economiques ; Vice-Présidente de la délégation sénatoriale aux entreprises

● **1^{er} Octobre**

Rencontre des acteurs publics 2018 : Comment associer les citoyens à la décision publique ?

● **3 Octobre**

Les Assises du numérique du Doubs en présence de M. Jean-François CHANET, Recteur de l'académie de Besançon, Recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté et M. Jacques PRIOL, Consultant, fondateur du cabinet Civiteo, spécialiste de la gestion des données publiques



● **5 Octobre**

Rencontre avec Mme Catherine CHAGNIOT, Directrice déléguée de la Fédération Nationale de la Presse Spécialisée

● **8 Octobre**

Conférence avec M. Bruno LE MAIRE, Ministre de l'Economie et des Finances : Qu'est-ce que le PACTE (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises) ?



● **9 Octobre**

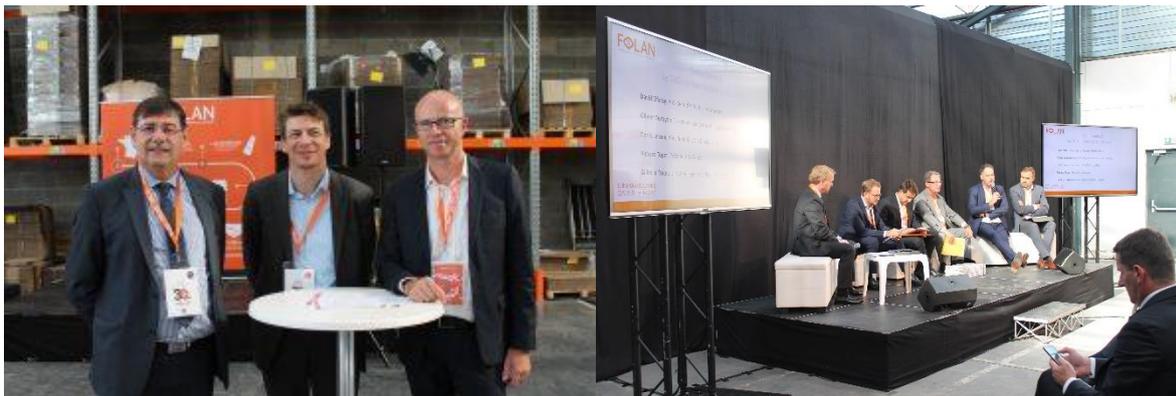
Grande conférence annuelle d'IBM en France avec les acteurs de l'innovation et de la transformation.

● **10 Octobre**

Présentation de l'observatoire de l'open data des territoires par M. Olivier SICHEL, Directeur général adjoint de la Caisse des Dépôts et Mme Laurence COMPARAT, Présidente d'Open Data France

● **11 Octobre**

Les 30 ans de l'entreprise FOLAN présidé par M. Ludovic ROBERT, spécialisée dans la conception et la commercialisation de solutions et d'équipements à base de fibre optique à Rillieux-la-Pape (Rhône), en présence du Sénateur Patrick CHAIZE et du Président Etienne DUGAS, InfraNum



● **13 Octobre**

Congrès à Rodez organisé par Familles Rurales : Innover avec les familles pour les territoires



● **17 Octobre**

Rencontre avec M. Aurélien BOISSIER, Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères – Coopération universitaire et scientifique avec l'Asie (Extrême-Orient et Océanie)

Rencontre avec Mme Sandrine MARCOT, Présidente Déléguée de l'Union de la Bijouterie Horlogerie

● **18 Octobre**

Séance plénière de la Commission Supérieure du Numérique et des Postes avec l'élection du Président Yvon COLLIN, Sénateur du Tarn-et-Garonne, le premier vice-président, Christine HENNION, Député des Hauts-de-Seine, le deuxième vice-président, Hervé SAULIGNAC, Député de l'Ardèche et la Secrétaire, Mme Patricia MORHET-RICHAUD, Sénatrice des Hautes-Alpes



● **19 Octobre**

Rencontre avec M. Philippe BAJOU, Secrétaire général du Groupe La Poste

● **23 et 24 Octobre**

Réunion de l'Observatoire National de Présence Postale avec l'élection de son nouveau Président, le Sénateur Patrick CHAIZE



19^e rencontre des Présidents de Commission Départementale de Présence Postale Territoriale sous la présence de M. Philippe WAHL, Président-Directeur Général du Groupe La Poste

● **31 Octobre**

Rencontre avec Cécile WENDLING, Responsable de la prospective - AXA

NOVEMBRE 2018

- **6 Novembre**

Rencontre avec M. Yvon COLLIN, Président de la CSNP et les membres du bureau de la Commission Supérieure du Numérique et des Postes

- **7 Novembre**

Rencontre avec le Docteur Franck BAUDINO, H4D



● 8 Novembre

Séance plénière de la Commission Supérieure (ARCEP – Paris 7^{ème})

- Audition de l’Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes : M. Sébastien SORIANO, Président ; Mme Cécile DUBARRY, Directrice Générale ; Mme Martine LOMBARD, Membre du Collège ; M. Jean CATTAN, Conseiller du Président et M. Guillaume MELLIER, Directeur de la Direction fibre, infrastructures et territoires



- Discussion et vote de l’avis sur le projet de décret fixant les modalités d’établissement des servitudes radioélectriques

● 11 au 18 Novembre 2018

Voyage d’études en Israël organisé par le CIGREF sur la cybersécurité et l’innovation numérique



● **19 Novembre**

Rencontre avec Mme Claire PERSET, Directrice des Relations institutionnelles et de l'Engagement et Mme Marie-Georges BOULAY, Secrétaire Générale adjointe – ALTICE France



● **22 Novembre**

Séance plénière de la Commission Supérieure du Numérique et des Postes (Assemblée Nationale – Paris 7^{ème})

- Audition d'InfraNum : M. Etienne DUGAS, Président et M. Hervé RASCLARD, Délégué Général



- Audition de la Fédération Nationale des Collectivités Concedantes et Régies (FNCCR) : M. Gilles QUINQUENEL, Vice-Président de la FNCCR en charge du Numérique ; Président de Saint-lô Agglo et M. Jean-Luc SALLABERRY, Chef du Département Numérique



- Discussion sur le projet de rapport au Gouvernement et au Parlement sur le coût net en 2017 de la mission d'aménagement du territoire assurée par La Poste

Rencontre au Salon des Maires, avec M. Philippe WAHL, Président-Directeur Général du Groupe La Poste, M. François BAROIN, Président de l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité et M. Rémy WEBER, Président du directoire de La Banque Postale

● **26 Novembre**

Rencontre avec M. Christophe GENTER, Directeur adjoint du Département Transition Numérique - Caisse des Dépôts

Réunion préparatoire du Comité de suivi de haut niveau du contrat d'entreprise Etat – La Poste

● **28 Novembre**

Déménagement de la Commission Supérieure du Numérique et des Postes dans ses nouveaux locaux situés au 100 rue de Richelieu, Paris 2^{ème}.

Rencontre avec M. Xavier BATUT, Député de la Seine Maritime pour la Présentation de la mise en œuvre opérationnelle du New Deal, de la loi ELAN, des déploiements des opérateurs sur nos territoires à YVETOT (76)

- **30 Novembre**

Séance plénière du Comité de Suivi de Haut Niveau (CSHN) du contrat d'entreprise Etat – La Poste sous la présidence de Mme Agnès PANNIER-RUNACHER, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Economie et des Finances

DECEMBRE 2018

• **5 Décembre**

1ères Assises de la cohésion numérique et territoriale en présence de M. Julien DENORMANDIE, Ministre auprès du Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités territoriales chargé de la Ville et du Logement



Rencontre avec M. Christophe GENTER, Directeur adjoint du Département Transition Numérique - Caisse des Dépôts

● 6 Décembre

Séance plénière de la Commission Supérieure (Sénat – Paris 6^{ème})

- Audition du Groupe La Poste : M. Philippe WAHL, Président-Directeur Général ; M. Rémy WEBER, Président du directoire de La Banque Postale ; M. Yannick IMBERT, Directeur des Affaires territoriales et publiques et Mme Smara LUNGU, Secrétaire générale de l'Observatoire National de la Présence Postale



- Audition du Groupe Orange : M. Nicolas GUÉRIN, Secrétaire Général ; Mme Fabienne DULAC, Directrice Générale Adjointe, Présidente Directrice Générale d'Orange France et Mme Claire CHALVIDANT, Directrice des relations institutionnelles



- Audition de l'Imprimerie Nationale : M. Didier TRUTT, Président-Directeur Général ; M. Romain GALESNE-FONTAINE, Directeur des Relations Institutionnelles et M. Patrick MONTLIAUD, Directeur commercial



● **11 Décembre**

Inauguration des nouveaux locaux de l’Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes en présence de Mme Agnès PANNIER-RUNACHER, Secrétaire d’Etat auprès du Ministre de l’Economie et des Finances



● **13 Décembre**

Grande rencontre de l’Intelligence artificielle et collective à Metz présidée par Mme Marie TRIBOUT, Présidente « Ecosystème Innovation Responsable », Conseillère régionale du Grand Est, Délégation à la thématique usages numériques



● 14 Décembre

Rencontre avec M. Vincent DELWICHE, Directeur Général d’Agora SARL (Société du nouveau quartier quartier urbain de Belval) – Luxembourg



● 18 Décembre

Réunion de travail de l’Observatoire National de la Présence Postale présidée par M. Patrick CHAIZE, Sénateur de l’Ain



Vœux de la Fédération Française des Télécoms en présence de M. Julien DENORMANDIE, Ministre auprès de la Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé de la Ville et du Logement et de M. Mounir MAHJOUBI, Secrétaire d’Etat auprès du Ministre de l’Economie et des Finances et du Ministre de l’Action et des Comptes publics, chargé du Numérique



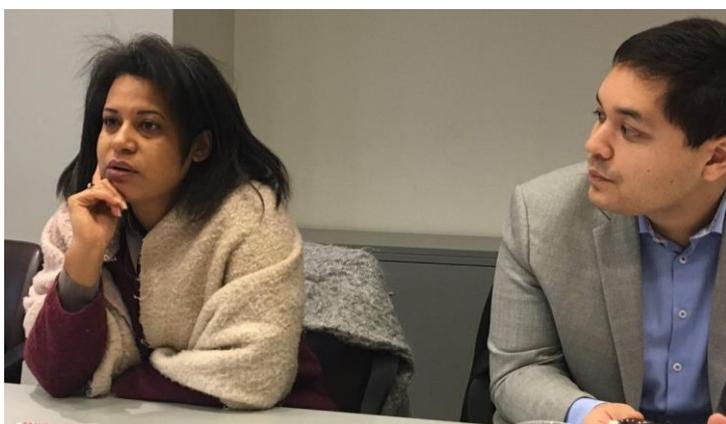
● 20 Décembre

Séance plénière de la Commission Supérieure (Assemblée Nationale – Paris 7^{ème})

- Audition de l'Agence Nationale des Fréquences : M. Jean-Pierre Le PESTEUR, Président du conseil d'administration de l'ANFR ; M. Gilles BRÉGANT, directeur général et Mme Isabelle HAUTBOIS, responsable de la Communication et des relations Institutionnelles



- Audition du Conseil National du Numérique : Mme Salwa TOKO, Présidente et M. Charles-Pierre ASTOLFI, Secrétaire Général



ANNEXES

CODE DES POSTES ET DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES (partie législative)

LIVRE III : AUTRES SERVICES, DISPOSITIONS COMMUNES ET FINALES

TITRE II : Dispositions communes

Article L.125

(Modifié par Loi n°2005-516 du 20 mai 2005 - art. 12, art. 14 (V), art. 27 - JORF 21 mai 2005)

(Modifié par Décret n°2005-1068 du 30 août 2005 - art. 5 (V) - JORF 31 août 2005)

(Modifié par la Loi n°201661321 du 7 octobre 2016, art. 44 et 45)

(Modifié par la Loi n°2018-699 du 3 août 2018, art. 73)

La Commission supérieure du numérique et des postes comprend sept députés et sept sénateurs ainsi que trois personnalités qualifiées dans les secteurs des postes et des communications électroniques, désignées par les ministres chargés des postes et des communications électroniques parmi six personnalités proposées par le président de la commission. Elle est présidée alternativement par un député et un sénateur élu en son sein pour une durée de trois ans. L'écart entre le nombre de femmes et d'hommes, membres de la commission, ne peut être supérieur à un.

Elle veille à l'évolution équilibrée des secteurs des postes et des communications électroniques et étudie les questions relatives à la neutralité de l'internet. Elle émet, à cette fin, un avis sur les projets de modification de la législation applicable à ces secteurs, sur les projets de cahier des charges de La Poste et des opérateurs chargés du service universel des communications électroniques et les projets de contrats de plan de La Poste. Elle est consultée par les ministres chargés des postes et des communications électroniques lors de la préparation des directives communautaires relatives à ces secteurs. Elle peut être consultée par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes et par les commissions permanentes de l'Assemblée nationale et du Sénat sur les questions relevant de sa compétence.

Elle peut saisir l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes sur des questions concernant la compétence de cette autorité en matière de contrôle et de sanction du respect, par les opérateurs, des obligations de service public et de service universel qui leur sont applicables en vertu du présent code.

Elle peut suggérer les modifications de nature législative et réglementaire que lui paraît appeler l'évolution technologique, économique et sociale des activités postales et de communications électroniques.

Elle adresse des recommandations au Gouvernement pour l'exercice d'une concurrence loyale dans les activités postales et de communications électroniques.

Elle établit un rapport annuel qui est remis au Parlement et au Premier ministre. Ce rapport comprend une évaluation de l'action de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes, pour ce qui concerne le service public des postes et celui des communications électroniques. Elle peut, en outre, faire connaître, à tout moment, ses observations et ses recommandations.

Elle peut recueillir toutes les informations utiles à l'accomplissement de ses missions et notamment demander aux ministres chargés des postes et des communications électroniques de faire procéder à toute étude ou investigation concernant La Poste et les opérateurs chargés du service universel des communications électroniques.

Les moyens nécessaires au fonctionnement de la commission et à l'accomplissement de ses missions sont inscrits au budget des ministères chargés des postes et des communications électroniques.

Un décret fixe les modalités d'application du présent article.

CODE DES POSTES ET DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES **(partie réglementaire – décrets simples)**

LIVRE IV : DISPOSITIONS COMMUNES ET FINALES

Chapitre Ier : Désignation des membres de la commission supérieure du service public des postes et des communications électroniques

Article D.570

(Créé par Décret n°2005-399 du 27 avril 2005 - art. 10 – JORF 30 avril 2005)

Les députés, membres de la commission supérieure du service public des postes et des communications électroniques sont désignés pour la durée de la législature au cours de laquelle ils sont nommés.

Article D.571

(Modifié par Décret n°2012-488 du 13 avril 2012 - art. 22)

Les sénateurs sont désignés pour une période de trois ans. Après chaque renouvellement par moitié du Sénat, il est procédé à une nouvelle nomination du collège des sénateurs pour une durée de trois ans.

Article D.572

(modifié par Loi n°2005-516 du 20 mai 2005 - art. 14 (V) JORF 21 mai 2005)

Les personnalités qualifiées dans les secteurs des postes et des communications électroniques sont nommées pour une durée de trois ans par arrêté des ministres chargés des postes et des communications électroniques, parmi six personnalités proposées par le président de la commission.

Ces personnalités ne peuvent exercer des fonctions soit auprès du ministre chargé des postes et des communications électroniques ou des établissements relevant de celui-ci, soit auprès de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes, soit auprès des opérateurs des secteurs des postes et des communications électroniques, ni conserver, ni prendre durant leurs fonctions au sein de la commission, par eux-mêmes ou par personne interposée, des intérêts de nature à compromettre leur indépendance.

Article D.573

(Créé par Décret n°2005-399 du 27 avril 2005 - art. 10 JORF 30 avril 2005)

Les membres de la commission veillent à garantir la confidentialité des faits, informations ou documents dont ils ont connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions au sein de la commission.

Article D.574

(Créé par Décret n°2005-399 du 27 avril 2005 - art. 10 JORF 30 avril 2005)

La commission élit en son sein un président et deux vice-présidents choisis parmi les membres parlementaires pour une durée de trois ans.

Les candidatures à la présidence de la commission doivent être déposées au secrétariat de celle-ci quinze jours avant la réunion consacrée à l'élection. Toutefois, à l'occasion de la première installation de la commission, aucun délai n'est exigé.

Article D.575

(Créé par Décret 2005-399 2005-04-27 art. 10 II, III JORF 30 avril 2005)

(Créé par Décret n°2005-399 du 27 avril 2005 - art. 10 JORF 30 avril 2005)

Les membres de la commission perdent cette qualité en même temps que les mandats au titre desquels ils ont été désignés ou lorsqu'ils cessent de remplir les conditions prévues à l'article D.572.

En cas de vacance d'un siège, la durée de la nouvelle nomination est limitée à la période restant à courir.

CODE DES POSTES ET DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES **(partie réglementaire – décrets simples)**

LIVRE IV : DISPOSITIONS COMMUNES ET FINALES

Chapitre II : Attributions de la commission supérieure du service public des postes et des communications électroniques

Article D.576

(Modifié par Décret n°2012-488 du 13 avril 2012 - art. 23)

La commission est consultée par le ministre chargé des postes et des communications électroniques :

- 1° Sur les projets de modification de la législation spécifique aux secteurs des postes et communications électroniques ;
- 2° Sur les propositions de directives communautaires relatives aux secteurs des postes et communications électroniques ;
- 3° Sur les projets et modifications des cahiers des charges et, le cas échéant, des contrats de plan de La Poste et des opérateurs chargés du service universel des communications électroniques.

Dans le cadre de cette procédure, le ministre met à disposition de la commission tout document que celle-ci estime nécessaire pour formuler un avis.

Article D.577

(Créé par Décret n°2005-399 du 27 avril 2005 - art. 10 JORF 30 avril 2005)

Le ministre chargé des postes et des communications électroniques peut saisir pour avis la commission sur tout sujet entrant dans le domaine de compétence de celle-ci.

Article D.578

(Créé par Décret n°2005-399 du 27 avril 2005 - art. 10 JORF 30 avril 2005)
(Modifié par Décret n°2005-399 du 27 avril 2005 - art. 2)

La commission examine les conditions dans lesquelles La Poste et les opérateurs chargés du service universel des communications électroniques exécutent leurs missions et veille, avec les ministres chargés des postes et des communications électroniques, au respect des dispositions des cahiers des charges et, le cas échéant, des contrats de plan.

Plus généralement, elle veille à l'évolution équilibrée des secteurs des postes et communications électroniques, ainsi qu'au respect des principes du service public, et notamment du service universel dans le secteur des communications électroniques, dans les conditions prévues par l'article L.125.

Article D.579

(Créé par Décret n°2005-399 du 27 avril 2005 - art. 10 JORF 30 avril 2005)

La commission peut décider, à l'initiative de son président et à la majorité de ses membres, de se saisir de toute question entrant dans son domaine de compétence, et faire connaître à tout moment ses observations et recommandations. Dans ce cas, elle en informe préalablement le ministre chargé des postes et des communications électroniques.

Article D.580

(Créé par Décret n°2005-399 du 27 avril 2005 - art. 10 JORF 30 avril 2005)

La commission peut recueillir toutes les informations utiles à l'accomplissement de ses missions. Plus généralement, la commission peut procéder à toute audition qu'elle estime nécessaire au bon accomplissement de ses missions.

Article D.581

(Modifié par Décret n°2012-488 du 13 avril 2012 - art. 24)

La commission peut décider, à l'initiative de son président et à la majorité de ses membres, de demander au ministre chargé des postes et des communications électroniques de faire procéder par le conseil général des technologies de l'information à toute étude ou investigation concernant La Poste et les opérateurs chargés du service universel des communications électroniques, ou, plus généralement, le domaine de compétence de la commission.

Le rapport ou l'étude est remis par le ministre chargé des postes et des communications électroniques au président de la commission dans les délais fixés d'un commun accord.

Dans le cadre de cette procédure, la commission peut procéder à toutes investigations qu'elle estime utiles auprès des opérateurs.

Article D.582

(Modifié par Loi n°2005-516 du 20 mai 2005 - art. 14 (V) JORF 21 mai 2005)

La commission peut être consultée par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes et par les commissions permanentes de l'Assemblée nationale et du Sénat sur les questions relevant de leurs compétences spécifiques en matière de postes et communications électroniques.

D.583

(Modifié par Loi n°2005-516 du 20 mai 2005 - art. 14 (V) JORF 21 mai 2005)

La commission peut saisir l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes sur des questions concernant la compétence de cette autorité en matière de contrôle et de sanction du respect, par les opérateurs, des obligations de service public et service universel résultant des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont applicables en vertu du code des postes et des communications électroniques et des autorisations dont ils bénéficient.

Article D.584

(Créé par Décret n°2005-399 du 27 avril 2005 - art. 10 JORF 30 avril 2005)

La commission rend ses avis dans le délai d'un mois à compter de sa saisine par l'autorité qui la saisit. Toutefois, en cas d'urgence, celle-ci peut demander un avis dans un délai plus bref qu'elle fixe après consultation du président de la commission.

Article D.585

(Créé par Décret n°2005-399 du 27 avril 2005 - art. 10 JORF 30 avril 2005)

(Modifié par Décret n°2005-399 du 27 avril 2005 - art. 2)

Les avis de la commission rendus dans le cadre d'une consultation prévue au 3° de l'article D.576, sont notifiés au ministre chargé des postes et des communications électroniques et publiés dans un délai d'un mois après cette transmission, ou, le cas échéant, lors de la publication des documents concernés.

Les autres avis rendus dans le cadre d'une consultation prévue à l'article D.576 ainsi que les avis, observations ou recommandations émis dans le cadre du présent décret peuvent être rendus publics par décision de la commission avec l'accord de l'autorité qui l'a saisie.

Article D.586

(Modifié par Loi n°2005-516 du 20 mai 2005 - art. 14 (V) JORF 21 mai 2005)

La commission établit un rapport annuel qui comprend obligatoirement un bilan de l'exercice du service public des postes et communications électroniques sur l'ensemble du territoire. Ce rapport comporte un chapitre concernant particulièrement le service universel des communications électroniques ainsi qu'un chapitre sur la mise en œuvre des missions d'intérêt général définies au troisième alinéa de l'article L.35-6. Ce rapport est établi après que la commission a pris connaissance du rapport annuel de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes. Il relate en outre les activités de la commission et répertorie les avis publics qu'elle a émis au cours de l'exercice écoulé.

Ce rapport est remis au Premier ministre et aux présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat. Il est rendu public.

CODE DES POSTES ET DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

(partie réglementaire – décrets simples)

LIVRE IV : DISPOSITIONS COMMUNES ET FINALES

Chapitre II : Fonctionnement de la commission supérieure du service public des postes et des communications électroniques

Article D.587

(Créé par Décret n°2005-399 du 27 avril 2005 - art. 10 JORF 30 avril 2005)

La commission établit son règlement intérieur.

Article D.588

(Créé par Décret n°2005-399 du 27 avril 2005 - art. 10 JORF 30 avril 2005)

La commission se réunit en séances ordinaires au moins une fois tous les deux mois sur convocation de son président comportant l'ordre du jour de la séance fixé par le président. Une question est inscrite de droit à l'ordre du jour si sept membres de la commission au moins en font la demande.

La convocation est adressée dix jours au moins avant la date de la réunion. En cas d'urgence, aucun délai n'est imparti.

La commission est réunie de droit sur un ordre du jour déterminé si au moins sept de ses membres en font la demande au président. Celui-ci procède alors à la convocation dans un délai de dix jours à compter de la saisine.

En cours de séance, avec l'accord des membres présents, le président peut procéder à la modification de l'ordre du jour.

Article D.589

(Créé par Décret n°2005-399 du 27 avril 2005 - art. 10 JORF 30 avril 2005)

Lors de la première réunion destinée à l'élection de son président, la commission est convoquée et présidée par le doyen de ses membres parlementaires.

Article D.590

(Créé par Décret 2005-399 2005-04-27 art. 10 II, VI JORF 30 avril 2005)

(Créé par Décret n°2005-399 du 27 avril 2005 - art. 10 JORF 30 avril 2005)

La commission délibère sur les affaires de sa compétence. Elle ne peut valablement délibérer que si neuf de ses membres en exercice sont présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint, la commission est convoquée à nouveau dans un délai de dix jours et délibère alors à la majorité des membres présents ou représentés.

En cas de partage des voix, le président dispose d'une voix prépondérante.

Les membres de la commission peuvent déléguer leur droit de vote. Chaque membre ne peut recevoir plus d'un mandat.

Le président de la commission prend toute mesure nécessaire à la mise en œuvre des dispositions de l'article D. 584. Il peut, en particulier, en cas d'urgence, décider de recourir à une consultation écrite selon des modalités prévues par le règlement intérieur.

Article D.591

(Créé par Décret n°2005-399 du 27 avril 2005 - art. 10 JORF 30 avril 2005)

Chaque réunion fait l'objet d'un procès-verbal signé du président de la commission.

Article D.592

(Créé par Décret n°2005-399 du 27 avril 2005 - art. 10 JORF 30 avril 2005)

La commission gère son secrétariat auquel le ministère chargé des postes et communications électroniques apporte son concours.

Article D.593

(Créé par Décret n°2005-399 du 27 avril 2005 - art. 10 JORF 30 avril 2005)

Les moyens nécessaires au fonctionnement de la commission et à l'accomplissement de ses missions sont inscrits au budget du ministère chargé des postes et des communications électroniques. Les dépenses décidées par le président de la commission, dans le cadre de ce budget, sont ordonnancées par le ministre chargé des postes et des communications électroniques.

Les prévisions de moyens de la commission pour l'année suivante sont adressées, chaque année en temps utile, par son président au ministre chargé des postes et des communications électroniques en vue de la préparation du budget de son département.